



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



l'Europe
s'engage
dans
le Massif Central
avec le FEDER

Le FEDER Conservation des grands
rapaces nécrophages des milieux ouverts
herbacés du massif central en 2018-2020
est co-financé par l'Union européenne



Bulletin de liaison des partenaires du Plan national d'actions
en faveur du **Vautour moine**

Hiver 2018/2019 n° 35

SOMMAIRE

SUIVI

Bilans nationaux de la reproduction
des quatre espèces de vautours

Vautours moines dans les Baronnies
et les Grands Causses : une évolution
démographique similaire

Premier suivi télémétrique d'un Vautour
pernoptère dans les Grands Causses

Comptage des vautours dans les Alpes

CONSERVATION

Vautours et déchets de chasse : le cas de l'Aude

Expérimentation de munitions sans plomb
en Lozère

ETUDES

Suivi du régime alimentaire des Vautours moines
dans les Grands Causses

Stratégie alimentaire des Vautours fauves :
thèse de Julie Fluhr

INTERNATIONAL

La politique européenne au service de la lutte
contre les crimes de biodiversité

Réintroduction de Vautours moines
dans les Balkans

SENSIBILISATION - ANIMATION

Les rendez-vous des cimes, un événementiel
pour sensibiliser les randonneurs

Animation du plan national d'action en faveur
du Vautour moine

Plan d'action international pour la conservation du Vautour moine

L'un des objectifs de 2017 de la Vulture Conservation Foundation (VCF) consistait à rédiger le Plan d'action international pour la conservation du Vautour moine (CVFAP). Ce plan stratégique international vise à intégrer le réseau des actions européennes en incluant les expériences des meilleures pratiques de conservation en matière de mise en œuvre dans un schéma global. Il tend ainsi à proposer un réseau coordonné et cohérent pour la conservation de cette espèce sur l'ensemble de son aire de distribution : de la péninsule ibérique à la Chine, la Mongolie et la Corée.

Le CVFAP présente 12 objectifs visant à répondre aux menaces actuelles pesant sur cette espèce en proposant 68 actions de conservation qui devraient être mises en œuvre sur les 12 prochaines années (2018-2029) dans 64 pays. Le CVFAP a pour but principal de stopper les déclinés actuels des populations existantes et de restaurer les populations dans un état de conservation favorable sur l'ensemble de l'aire géographique historique de l'espèce. L'un des grands challenges du CVFAP est d'assurer la recolonisation du Vautour moine sur son aire de répartition historique en réduisant les menaces dans les zones concernées et en établissant des corridors entre les différentes populations.

Ce plan d'action, a ainsi été l'occasion d'établir une mise à jour de l'état de conservation et des estimations de populations pour l'espèce.

Ce travail n'aurait pas été possible sans les précieuses contributions de douzaines de chercheurs et d'experts en vautour, vivement remerciés par la VCF.

Jose Tavares, VCF

Suivi

2

Bilans nationaux 2018 de la reproduction des quatre espèces de vautours

Les bilans nationaux de la reproduction des quatre espèces de vautours en France sont optimistes et sont les résultats d'efforts de conservation et de réintroduction fournis depuis plus de 50 ans. Le Vautour percnoptère est cependant la seule espèce à ne pas voir ses effectifs nicheurs évoluer sur le territoire français, subissant de fortes pressions anthropiques et environnementales dû à son comportement migratoire. La réduction des menaces et la valorisation des services rendus par les nécrophages sont encore aujourd'hui au cœur des actions de la conservation. Rappelons que ces résultats encourageants pour

le Vautour fauve, le Vautour moine et le Gypaète barbu, sont largement permis en raison de nombreux investissements d'acteurs locaux et nationaux, ainsi que des soutiens financiers essentiels de l'union européenne.

Nicolas Duquet, LPO
Grands Causses

Bilans nationaux 2018 de la reproduction des 4 espèces de vautours en France

Espèce	Effectifs nationaux		Taux d'évolution par rapport à l'effectif des couples reproducteurs en 2016
	Couples reproducteurs	Jeunes envolés	
Vautour fauve	1262 (+ quelques couples dans le Vercors non comptabilisés)	883	+ 69 %
Vautour moine	37	21	+ 68 %
Vautour percnoptère	72	54	- 5 %
Gypaète barbu	[49-52]	24	+ 17 %

Vautours moines dans les Baronnies et les Grands Causses une évolution démographique similaire

Une rapide analyse empirique des paramètres de reproduction des colonies de Vautours moines des Grands Causses et des Baronnies permet de constater une évolution parallèle. En comparant les 9 premières années de reproduction (1996-2004 pour les Grands Causses et 2009-2017 pour les Baronnies), on constate que :

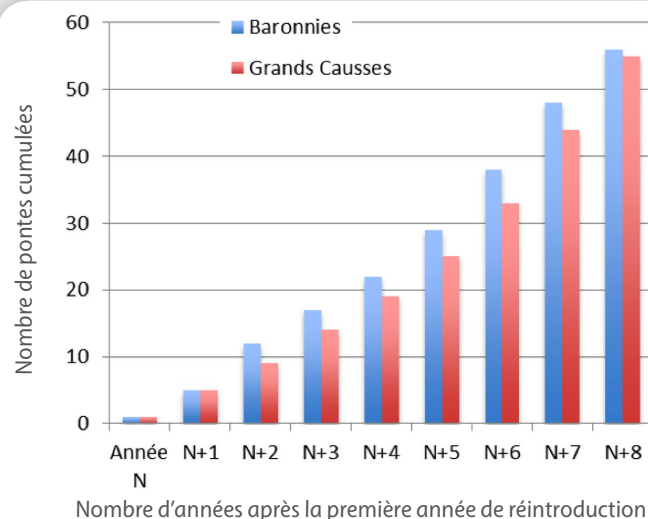
- le nombre de pontes cumulées est de 55 pour les Causses et 56 pour les Baronnies
- le nombre de jeunes à l'envol cumulés est de 23 pour les Causses et 24 pour les Baronnies.

Dans les Baronnies, sur le total de 56 pontes, il faut noter qu'au moins 2 couples sont composés de 2 femelles chacun. Bien entendu, aucun de ces couples n'a mené à bien sa reproduction (8 pontes au total), contribuant à faire baisser le succès reproducteur. La réintroduction a pu se dérouler de manière plus condensée dans les Grands Causses (53 individus libérés de 1992 à 2004) que dans les Baronnies (46 individus

libérés de 2004 à 2017). Le plus faible nombre d'oiseaux libérés dans les Baronnies a été largement compensé par l'installation de reproducteurs nés en nature dans les Causses (50 % des individus identifiés nicheurs en 2017 dans les Baronnies ont été bagués au nid dans les Causses) et dans une moindre mesure par quelques individus issus des libérations dans les Gorges du Verdon. L'aspect chaotique du nombre de pontes et du succès de reproduction a commencé à s'estomper à partir de la dixième année de reproduction. Le programme de réintroduction mené dans les Pyrénées Catalanes par le GREFA semble montrer une évolution également semblable (sur les 8 premières

années de reproduction), avec malgré tous des paramètres légèrement plus élevés que ceux observés dans les Causses et les Baronnies (E. Delepoulle, *com. pers.*).

Christian Tessier, Vautours en baronnies



Premier suivi télémétrique d'un Vautour percnoptère dans les Grands Causses

3

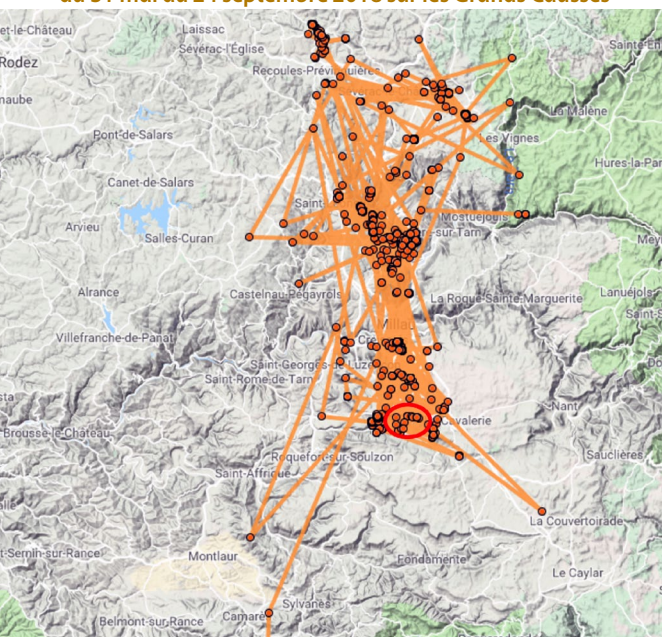
Le 5 Avril 2018, un jeune percnoptère récupéré en difficulté après son envol le 29/08/17, a été relâché dans les Grands Causses après avoir été équipé d'une balise GPS, une première sur le territoire. Durant les mois suivants, les relevés télémétriques ont permis de renseigner sur l'utilisation du territoire et les sites d'alimentation de l'oiseau (quelques placettes d'alimentation et majoritairement un tas de fumier),

jusqu'à son départ en migration le 24 septembre. Il semble passer son premier hiver en Andalousie au Nord de Gibraltar. Les données GPS ont également permis d'obtenir des informations supplémentaires quant à l'exploitation de la zone du parc éolien de la Baume par les rapaces nécrophages (représenté en rouge sur la carte 1), suspendu de fonctionnement

diurne par arrêté préfectoral (du 31 janvier 2018) jusqu'à obtention de suivi avifaune complémentaire. Toutes ces données obtenues par suivi télémétrique sont précieuses pour mener une veille territoriale efficace concernant la menace toxicologique ainsi que l'émergence du développement éolien.

Léa Giraud, LPO Grands Causses

Carte 1 : Relevés télémétriques du jeune vautour percnoptère du 31 mai au 24 septembre 2018 sur les Grands Causses



Carte 2 : Relevés télémétriques du jeune vautour percnoptère du 24 septembre au 03 Janvier 2019

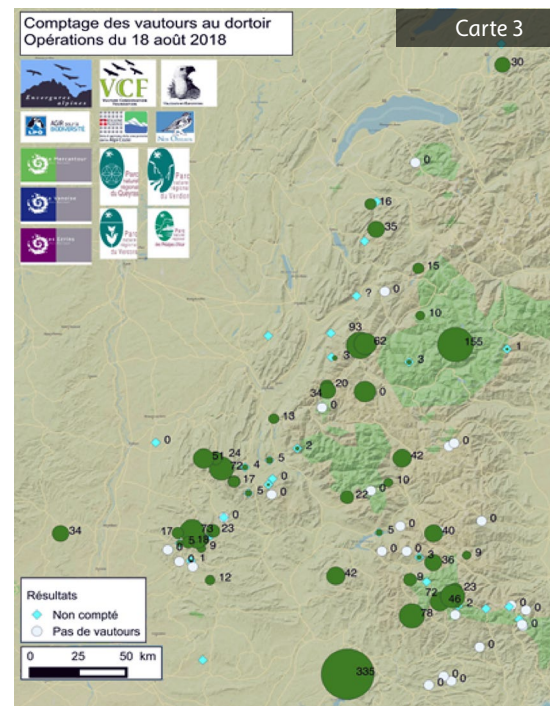


Comptage des vautours dans les Alpes, août 2018

Pour la 9^e année consécutive, une opération de dénombrement des Vautours fauves a été organisée. Au-delà du Haut-Dauphiné, la prospection couvre désormais l'ensemble des Alpes françaises, l'Ardèche, une partie de la Suisse et une partie du Piémont italien. Une telle couverture de l'espace est indispensable pour obtenir des données fiables. En effet, la grande mobilité des groupes de vautours, très opportunistes sur la recherche de cadavres, les regroupe par centaines sur des événements particuliers (chutes mortelles d'ovins par exemple). Ce fut notamment le cas en 2017 dans le Beaufortain où plusieurs centaines de vautours fauves s'étaient retrouvés suite au dérochement d'un troupeau.

La forte mobilisation de professionnels et de volontaires permet chaque année (près de 350 observateurs en 2018 !) de relever ce défi. La carte 3 montre la répartition des vautours fauves observés dans le cadre de l'opération du mois d'août 2018. Les effectifs d'estivants se situent entre 1500 et 2000 oiseaux : 1873 en 2018, 2459 en 2017, 1732 en 2015 et 1682 en 2014. L'association Envergures alpine assure la coordination des opérations relayée sur les territoires par la LPO, les Parcs nationaux et régionaux concernés (Ecrins, Mercantour, Vanoise, Queyras, Verdon, Vercors, Alpes d'Azur, Luberon, Alpi Cozie), Vautours en Baronnies, Nos oiseaux.

Christian Couloumy, Envergure alpine



Conservation

Vautours et déchets de chasse : le cas de l'Aude

Bien qu'a priori « naturelle », la mise à disposition aux vautours des déchets issus de la chasse aux grands gibiers peut sembler une évidence. Cependant en y regardant de plus près et dans la pratique, on est souvent bien loin d'une pratique vertueuse s'intégrant dans une réflexion globale comme celle menée au sein du groupe « Vautour France » réunissant acteurs de terrain et scientifiques.

Les effets de cette pratique d'opportunité de la part des chasseurs en dehors de tout encadrement administratif et légal sont nombreux et peuvent avoir des répercussions négatives à plus ou moins long terme. Et cela que ce soit en terme sanitaire, de déséquilibre saisonnier de la ressource alimentaire ou d'impact sur la régulation naturelle des Vautours fauves notamment.

Rappelons ici que l'élimination des sous-produits de gibier issus des activités de chasse, d'éviscération et de découpe du gibier sont règlementés aux niveaux européen et national - L'article L 226-3 du code rural et de la pêche maritime précise dans son article L 226-3 : qu'il est interdit de jeter en quelque lieu que ce soit les sous-produits d'animaux. Seul l'abandon de produits unitaires est toléré, les déchets

doivent être enterrés, incinérés, et/ou éliminés par les filières d'équarrissage organisé - aucun guide relatif à des bonnes pratiques cynégétiques relatives aux sous-produits animaux ne semble avoir été validé par le gouvernement français. Malgré ce cadre réglementaire les sous-produits d'animaux issus de la chasse et en dehors des filières de valorisation de venaison, restent en marge de la réglementation et aucune recommandation précise n'est réellement stipulée à leur sujet.

Aspect sanitaire

Bien qu'une prise de conscience voit progressivement le jour concernant les risques liés à l'utilisation des munitions contenant du plomb, on est encore très loin de la généralisation des munitions dites « vertes ». Pour les charognards et plus particulièrement les vautours dont le système digestif performant entraîne une assimilation du plomb dans leurs organismes, l'ingestion de déchets de chasse issus d'animaux tirés avec des munitions au plomb peut s'accompagner d'intoxication plus ou moins aiguë.

Pour cela, inutile que la balle soit ingérée puisque des études ont mis en évidence la présence de micro particules de plomb dans un rayon de 40 cm autour du point d'impact d'une balle.

L'abandon des cadavres et des déchets issus de la chasse sur des charniers improvisés à l'écart des lieux fréquentés pose de réelles questions sur les risques induits par ces déchets en termes d'émergence de foyers pathogènes et de contamination des réseaux phréatiques. Si les mesures de bonnes pratiques préconisent l'abandon exceptionnel de produits unitaires et l'enfouissement, l'incinération ou le traitement des déchets par l'équarrissage conventionnel, il en est tout autrement sur le terrain avec plusieurs centaines de kilogrammes de déchets abandonnés sur un même endroit à la faveur par exemple de pierriers, de fonds de vallon, de dépression ou d'aven.

Déséquilibre saisonnier de la ressource alimentaire

De par leur nombre et leur présence toute l'année, les Vautours fauves représentent un maillon essentiel pour assurer



le bon fonctionnement d'un réseau d'équarrissage naturel mettant à disposition des mortalités issues d'élevages extensif comme c'est le cas en France. Dans ce contexte, la mise à disposition importante et saisonnière de déchets de chasse met en péril l'équilibre entre la ressource issue des mortalités provenant des élevages et les populations de Vautours fauves. À titre d'exemple, dans l'Aude la production de déchets en 6 mois de chasse dépasse les 300 tonnes, à contrario au regard de l'estimation de la population de Vautours fauves, les besoins alimentaires annuels pour cette espèce se situent aux alentours des 25 tonnes. Face à cette réalité, particulièrement marquée dans les zones où l'élevage et les populations de vautours sont limités,

il semble évident que ces derniers ne peuvent pas être la solution au problème lié à l'élimination des déchets de chasse auquel les chasseurs sont confrontés.

Impact sur la régulation naturelle (Vautour fauve)

Comme pour la plupart des espèces, la régulation naturelle chez les vautours intervient de façon importante au moment de l'émancipation des jeunes et en fonction de l'état physiologique des femelles en début de période de reproduction (décembre/janvier). Cette dernière période correspondant par ailleurs dans les élevages (pas dans les Causses) mais aussi a priori dans le milieu naturel à un taux de mortalité

généralement plus faible que la moyenne annuelle. La mise à disposition en quantité de déchets de chasse dès la mi-août, date à laquelle débute la chasse au sanglier, est donc de nature à influencer de façon importante sur ces processus de régulation auxquelles toutes les espèces sont exposées dans le milieu naturel. Si on se réjouit tous du retour des vautours après leurs disparitions sur de nombreux massifs montagneux en France, il convient aussi de prendre garde à ne pas laisser se développer et encore moins cautionner une pratique d'opportunité (donc non organisée et ni concertée) qui représente dès à présent un risque sanitaire important et impacte inévitablement la relation mutualiste ancestrale des éleveurs avec les vautours au point de la remettre en cause.

Yves Roullaud, LPO Aude

Expérimentation de munitions sans plomb en Lozère

Dans le cadre du programme européen Life Gypconnect, le Parc national des Cévennes (PnC), en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère (FDC 48), animatrice du site Natura 2000, ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte », a engagé en fin d'année 2016 une expérimentation sur l'utilisation de munitions sans plomb pour la chasse au grand gibier couvrant les saisons cynégétiques 2017/2018 et 2018/2019. Cette expérimentation se déroule sur une zone test de 43 communes du PnC avec la participation de chasseurs volontaires. Au nombre de 51, ces volontaires bénéficient de munitions alternatives adaptées à leurs armes et types de chasse (battue, approche...) à un coût réduit. Deux journées de réglages des armes, en stand de tir, ont permis d'échanger sur le sujet avec des agents du Parc national des Cévennes, des techniciens de la Fédération des Chasseurs ainsi qu'un expert balistique sans quoi rien n'aurait été possible. Après une première saison cynégétique, le bilan à mi-parcours de cette expérience a été réalisé. Avec 80 % de retour d'enquêtes, la quasi-totalité des chasseurs

se disent satisfaits de cette opération tant au niveau de la précision que de l'impact sur la venaison. L'expérience va donc se poursuivre sur la deuxième saison de chasse. Cette expérimentation reste exemplaire au vue de la préservation d'une espèce emblématique comme le Gypaète barbu via le partenariat entre le monde cynégétique et celui de la conservation. En espérant que cette initiative permette

un engouement pour l'utilisation de ces munitions alternatives que ce soit pour la préservation d'espèces nécrophages ou tout simplement et plus largement pour la qualité de la venaison et de notre environnement.

**Lucas Caussade, FDC 48
Hervé Picq, PnC**



Etudes

Suivi du régime alimentaire des Vautours moines dans les Grands Causses

Depuis 2010, dans les Grands Causses, les restes alimentaires des Vautours moines sont collectés dans les aires afin de mieux connaître leur régime alimentaire. 86 collectes ont été effectuées jusqu'à 2017 et 292 restes ont été déterminés. Étant donné la nature des restes (poils majoritairement), il n'a pas été possible de quantifier la part des différentes espèces. Les résultats sont donc présentés par fréquence de présence (Fig. 1).

Au vu de ces premiers résultats, le régime alimentaire des Vautours moines apparaît comme très diversifié : parmi 292 restes déterminés 26 espèces ont pu être identifiées (Fig. 2).

Espèces sauvages

Le Renard est présent dans 70 % des lots, probablement trouvé suite aux piégeages et tirs de chasse. Les lagomorphes sont assez fréquents contrairement aux ongulés sauvages qui proviennent probablement d'individus tués à la chasse

ou lors des travaux agricoles. Les oiseaux, reptiles et amphibiens sont présents de façon anecdotique mais révèlent le comportement opportuniste des Vautours moines.

Espèces domestiques

Les ongulés domestiques constituent la majeure partie du régime alimentaire dans les Causses (42 %) représentés principalement par les chèvres et les brebis. Les vaches, chevaux, porc sont assez peu retrouvés. La régularité des chèvres est surprenante, l'élevage caprin dans la région étant très faible comparativement à l'élevage ovin. Quelques volailles identifiées semblent témoigner d'une consommation assez régulière bien qu'a priori faible.

Notons que la détectabilité de certaines espèces est faible voire impossible (peaux et abats consommés ne présentent ni poils, ni petits os qui pourraient être retrouvés dans les aires) et l'évaluation du nombre

d'individus retrouvés sur chaque site pour chaque espèce ne pouvant être estimée, l'interprétation des résultats reste imprécise. Une conclusion sur le degré de dépendance aux espèces est à ce jour impossible.

Cependant cette étude met en lumière la diversité des proies consommées ainsi que le comportement opportuniste de recherche alimentaire. Il ne dépend pas des cadavres des ongulés domestiques dans la même mesure que le Vautour fauve mais cela le rend d'autant plus vulnérable aux toxiques. Des analyses toxicologiques sur des cadavres de renard pourraient apporter des éléments supplémentaires sur cette menace indirecte : espèce encore considérée par certains acteurs comme « nuisible » et largement persécutée, il est possible que ces carcasses présentent des plombs ou des toxiques divers (empoisonnements volontaires, bromadiolone, etc.)

Renaud Nadal et Thierry David, LPO Grands Causses - Christian Riols, LPO Aude

Figure 1 : Fréquence de présence des diverses espèces consommées par le Vautour moine dans les Grands-Causses de 2010 à 2017.

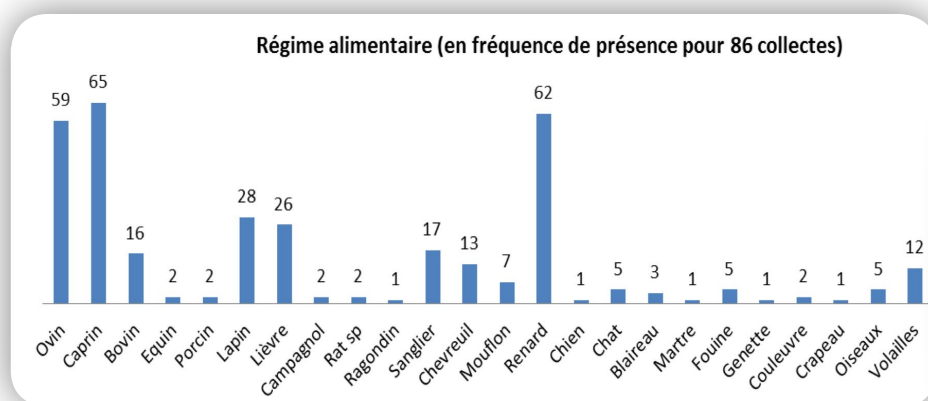
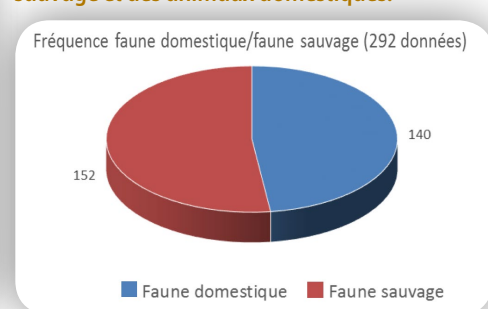


Figure 2 : Fréquence de présence de la faune sauvage et des animaux domestiques.



Stratégie alimentaire des Vautours fauves (thèse de Julie Fluhr)

Cette thèse s'est intéressée aux comportements de prospection alimentaire du vautour fauve (*Gyps fulvus*). Des plans de conservation ont

été mis en place pour enrayer leur déclin, dont certaines mesures de gestion comme le soutien alimentaire (SA) peuvent néanmoins constituer de véritables pièges

évolutifs pour les vautours. À partir de l'analyse des déplacements journaliers d'individus équipés de balises GPS, et par l'étude des domaines vitaux,

elle a mis en évidence des différences intra- et inter-populationnelles en termes de stratégies d'occupation de l'espace et de recherche alimentaire chez les vautours fauves dans deux régions françaises où le SA est élevé (Causses) ou faible (Pyrénées). Grâce à de nouvelles méthodes pour quantifier les routines comportementales,

elle a démontré que les visites des vautours aux sites de SA sont peu stéréotypées et routinières dans les Causses, tant au niveau spatial que temporel. Malgré une utilisation de l'espace différente entre les Causses et les Pyrénées, ainsi qu'un budget temps différent (plus longue durée de vol dans les Causses), le budget énergétique

diffère peu entre les deux populations. Inscrit à l'interface entre écologie comportementale et biologie de la conservation, cette thèse participe à une meilleure compréhension de l'utilisation de l'espace et des processus en jeu à différentes échelles spatio-temporelles chez une espèce nécrophage stricte.

Julie Fluhr, CEFE CNRS Montpellier

Lien vers la thèse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01799114/>

7

International

La politique européenne au service de la lutte contre les crimes de biodiversité

Après la destruction des habitats, les crimes contre la faune apparaissent comme étant une des causes majeures du déclin de la biodiversité. Partant de ce constat alarmant, l'UE s'arme donc d'une nouvelle stratégie politique en termes de crime contre la biodiversité : Le LIFE EU Wildlife Crime fournit un ensemble de bonnes pratiques aux états membres, avec un accent particulier sur l'empoisonnement. Il met en évidence les moyens de lutte : unités de détection de poison, réseaux d'intervenants, campagnes de sensibilisation...

Et souhaite rendre l'application de la loi plus cohérente en Europe : les sanctions judiciaires qui suivent les cas de criminalités liées aux espèces sauvages sont déterminantes dans l'évolution des mentalités. L'évolution de la réglementation avec un durcissement des sanctions ne sera efficace qu'à condition que celle-ci soit réellement appliquée, et que des exemples soient faits. Ainsi de nombreux projets LIFE s'attellant à ces problématiques ont vu le jour dans plusieurs pays européens ces dernières années. À ce jour, 43 projets LIFE ont

permis de mobiliser plus de 70 millions d'euros ciblé sur les atteintes illégales à la faune dont 28 de ces projets visant spécifiquement les moyens de lutte contre l'empoisonnement. Les vautours, premières victimes de ces pratiques sont les plus abordés par les programmes de réintroduction avec 37 programmes LIFE dédiées.

Résumé de publication de l'office de l'Union Européenne 2018

Réintroduction de Vautours moines dans les Balkans

Suite à la réussite du premier projet LIFE ayant permis la réintroduction et l'installation des Vautours fauves en tant qu'espèce nicheuse dans les montagnes bulgares, le projet LIFE14 NAT / BG / 649, « Bright Future for the Black vulture » a vu le jour en 2015. Sur une durée de 7 ans, le projet a pour objectif de reconnecter les populations isolées du Sud des Balkans (Grèce) et de la Crimée aux populations alpines, en réintroduisant des individus en Bulgarie. Il s'inscrit dans la stratégie de conservation paneuropéenne de l'espèce Vautour moine.

Le projet rassemble 5 partenaires principaux : *Green Balkans Federation of Nature Conservation NGOs* et le *Fund for Wild Flora and Fauna (FWFF)* tous deux en Bulgarie, la *Vulture Conservation Foundation (VCF)* de la Suisse, *Junta de Extremadura* de l'Espagne et *Euronatur* d'Allemagne. Le 11 mai 2018, l'équipe Bulgare, a réceptionné les 12 premiers vautours moines destinés à la réintroduction dans la partie centrale du Grand Balkan. La fourniture de ces oiseaux a été permise grâce à la VCF et au gouvernement de

l'Estrémadure en Espagne : juvéniles nés en nature en Espagne récupérés en difficultés par des centres de soins. Après leur arrivée en Bulgarie, les oiseaux ont été placés en quarantaine dans le centre de soin et d'élevage à Stara Zagora, et seront par la suite transférés dans les volières d'adaptation sur les sites de lâcher. Leur libération est programmée pour le printemps prochain.

Jose Tavares, VCF

Sensibilisation - Animation

Les rendez-vous des cimes, un événementiel pour sensibiliser les randonneurs...

Chaque été depuis 11 ans, la LPO Pyrénées Vivantes propose un événementiel de début juillet à fin août sur la biodiversité des Pyrénées dans les refuges de montagne. Les rapaces nécrophages ont une place importante dans les thématiques proposées aux gardiens de refuge et aux randonneurs. Il s'agit là d'un bon moyen de sensibiliser le public

à plusieurs niveaux : permettre une première sensibilisation pour un public pour qui c'est une première découverte ou faire évoluer parfois le regard du public qui a pu être influencé par la presse à sensations ou encore apporter des éléments clés de compréhension des enjeux de conservation aux gardiens de refuge. Ils sont en effet des « Passeurs »

des Pyrénées auprès des randonneurs qu'ils accueillent...

Plus d'infos sur :
www.rendezvousdescimes.com

Gwenaëlle Plet, LPO Pyrénées vivantes

Animation du plan national d'action en faveur du vautour moine

Le bilan du second plan national d'action en faveur du Vautour Moine (2011-2016) a été finalisé au second semestre 2018 et a été présenté à la DREAL Occitanie, coordinatrice du plan, lors d'un COPIL extraordinaire en Novembre 2018. Au regard des résultats de ce bilan et notamment du statut de conservation actuel de l'espèce, les différents membres du COPIL soutiennent de manière consensuelle, la reconduction d'un Plan National d'Action en faveur du Vautour

moine, sous la forme d'un plan de restauration et sur une durée de 10 ans. Le bilan de ce second plan sera exposé le 22 Février 2019 devant le Conseil national de la protection de la nature qui émettra un avis sur la potentielle reconduction d'un PNA en faveur du Vautour moine. En attendant ce verdict, les membres du COPIL PNA Vautour moine, se réuniront au premier semestre 2019 afin de dresser le bilan des actions 2018.

Si la reconduction d'un PNA en faveur du Vautour moine est validée par les représentants du CNPN, la LPO Grands Causses serait probablement désignée comme rédactrice de ce nouveau plan, étant l'opérateur technique et le coordinateur national du Plan.

Léa Giraud, LPG Grands Causses

photo B. Berthémy ©

Vautours info – Bulletin de liaison des partenaires du Plan national d'actions en faveur du Vautour moine

Vautours info est réalisé par la LPO Grands Causses,
12720 Peyreleau - tél. / fax : 05 65 62 61 40 - mail : vautours@lpo.fr
Conception, réalisation : Julie Siames, Nicolas Duquet, Léa Giraud
Relecture : Yvan Tariel, Renaud Nadal
Photo : Bruno Berthémy - Maquette / composition : Em. Caillet - la tomate bleue
ISSN : 2266-1549 - LPO © 2019

<http://rapaces.lpo.fr/vautour-moine/>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ